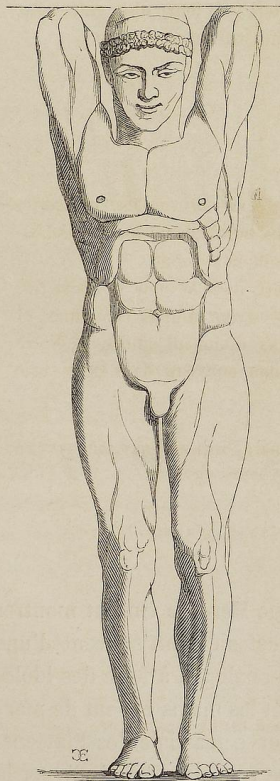


GRAMMAIRE  
DES ARTS DU DESSIN

SCULPTURE

VIII.



L'EMPLOI DES STATUES COMME MEMBRES D'ARCHITECTURE  
MODIFIE LA LOI DU MOUVEMENT  
DANS L'ART STATUAIRE.

L'idée d'employer des statues en guise de colonnes appartient aux Grecs, nous l'avons dit en parlant des caryatides. Mais le germe de cette idée se trouvait déjà dans certains monuments de la Haute-Égypte, tels que les temples de Tentyra et de l'île de Philæ, dont les colonnes présentaient, sur les quatre faces de leurs chapiteaux, des têtes d'Isis. D'un autre côté, les Phéniciens, qui avaient fondé des comptoirs dans quelques îles de la Grèce et sur plusieurs points de la côte, avaient coutume de dresser à l'entrée de leurs factoreries des bornes ou des colonnes auxquelles ils attachaient l'idée de leur dieu national Thoth, qui était lui-même un dieu égyptien d'origine. Les Grecs mirent une tête sur la colonne phénicienne et, taillant cette colonne en forme de gaine amincie par le bas, et le plus souvent carrée, ils en firent ces piliers qu'ils appelèrent *hermès*, parce que le dieu Thoth avait pris

XVII.

25